

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce cinquième jour d'août 2020 (05/08/2020) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Lucie Geoffrion Micheline Demers Gaétan Beauchesne

Absents :

Marlène Doucet Robert Tessier Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Mme Ninon Fortier, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

Résolution 2020-08-116 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Micheline Demers
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation du rapport financier 2019.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2020.
5. Adoption des ratifications du comité de gestion du camping.
6. Présentation des comptes.
7. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
8. Demande de Véronique Baril émettre permis dans la bande riveraine.
9. Demande de 9220-3839 Québec Inc. (Robert Gagné) approuver le nom des chemins pour son développement au Lac Méduse.
10. Demande de dérogation mineure pour le 83 chemin du Lac Vlimeux.
11. Demande Excavation RMG installer un abri pour entreposer du sable pour le déneigement.
12. Dédommagement arbres Hélène Bonneau.
13. Varia -
14. Période des questions.
15. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2020-08-117 Présentation du rapport financier au 31 décembre 2019

Il est proposé Micheline Demers
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu d'accepter le dépôt du rapport financier 2019 consolidé présenté par Gabriel Fournier Lacombe de GGL cpa, Société de comptables professionnels agréés.

-Adoptée

Résolution 2020-08-118 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2020

Il est proposé Gaétan Beauchesne
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2020 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2020-08-119 Adoption des ratifications du comité de gestion du camping

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu de ratifier les décisions du comité de gestion du camping contenu au procès-verbal du 30 juillet 2020 (résolutions 2020-07-001 à 2020-07-010 inclusivement).

-Adoptée-

Résolution 2020-08-120 Présentations des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de juillet 2020 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu que des comptes au montant 52 293.36 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Ninon Fortier, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 52 293.36 \$ sont disponible en date du 05 août 2020.

Ninon Fortier
Secrétaire-trésorière adjointe.

Résolution 2020-08-121 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Micheline Demers
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de juillet 2020.

-Adoptée-

Point 8 – Reporté - Demande de Véronique Baril émettre permis dans la bande riveraine.

Résolution 2020-08-122 Demande de 9220-3839 Québec Inc. (Robert Gagné) approuver le nom des chemins pour son développement au lac Méduse.

ATTENDU la demande de Robert Gagné pour la compagnie 9220-3839 Québec Inc. pour que la municipalité approuve le nom qu'il veut donner à ses chemins privés pour son développement domiciliaire au lac Méduse;

ATTENDU que les noms proposés sont Chemin au bord du lac et Chemin des ruisseaux.

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu ce qui suit que la municipalité approuve les noms proposés par Robert Gagné pour 9220-3839 Québec Inc. pour son développement.

-Adoptée-

Résolution 2020-08-123 Demande de dérogation mineure pour le 83 chemin du Lac V'limeux

ATTENDU que la demande de dérogation mineure pour construction d'un abri à partir d'un conteneur en métal au 83, chemin du Lac V'limeux à Saint-Roch-de-Mékinac;

ATTENDU que la demande vise à autoriser la construction d'un abri pour ponton et tracteur, à partir d'un conteneur en métal déjà existant. Ce conteneur fait l'objet d'une autorisation municipale en demandant un permis numéro 2002-21 d'une construction d'une remise en bois peint de 8pi X 20 pi, ce conteneur ne serait pas considéré de réputé un droit acquis et serait considéré comme un

bâtiment complémentaire au règlement de zonage numéro 91-01-07, car il n'y avait pas d'interdiction, ce qui n'est pas conforme aujourd'hui à l'article 12.1 Usages ou transformation ou la modification d'un conteneur ou d'un véhicule en bâtiment, du règlement de construction en vigueur 2015-07-004;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande de dérogation au conseil en date du 14 juillet 2020;

ATTENDU l'avis public émis le 17 juillet 2020.

Il est proposé par Lucie Geoffrion appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 83, chemin du lac V'limeux, Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

Résolution 2020-08-124 Demande Excavation RMG installer un abri pour entreposer du sable pour le déneigement

ATTENDU qu'Excavation RMG a obtenu le contrat de déneigement pour les 5 prochaines années pour la municipalité;

ATTENDU qu'Excavation RMG demande à la municipalité un emplacement pour installer un abri de 30 X 65 pour entreposer le sable et le sel de déglçage.

Il est proposé par Lucie Geoffrion

appuyé par Micheline Demers

et résolu qu'Excavation RMG installe un abri de 30 X 65 dans la cour arrière du bureau municipal.

-Adoptée-

Point 11 – Reporté – Dédommagement arbres Hélène Bonneau

La levée de l'assemblée est proposée par Gaétan Beauchesne, appuyé par Micheline Demers Il est 19 heures 45.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal